PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 3

Nombre de membres absents : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 Novembre à 19 heures trente, le conseil (assemblée délibérante), légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Saint Hilaire sous la présidence de Jean-Louis CARBONNEL,

ETAIENT PRESENTS: AVILA Nathalie, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etiennette, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, JEAN Jacinthe, LABESSOUILLE Jérôme, LAZARO Pascal, RENAUD Katia, ROLLIN Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: HOYOS Pierre (procuration à DELFOUR Etiennette), MANCES Françoise (procuration à Katia RENAUD), OUBALKASSAM Mohamed (procuration à Jean-Louis CARBONNEL).

ETAIT ABSENT: OCANA Joffrey.

SECRETAIRE DE SEANCE : DEL-VALS Jérôme

DATE DE LA CONVOCATION: 18 Novembre 2024

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT : DEL VALS Jérôme a été désigné secrétaire de séance.

PV du 15 Octobre 2024 adopté à l'unanimité

1. Décisions du Maire

- Décision tarif des produits boutique abbaye : boîtes Saint Hilaire Saveurs de Gascogne
- Arrêté de nomination Attaché Territorial Denis Adivèze

2. Mise en œuvre de la loi Climat et Résilience / Rapport Triennal VOTE A L'UNANIMITE

En application de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales, il est prévu que soit réalisé un rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols et que ce rapport soit présenté en conseil municipal,

Le premier rapport doit être publié dans un délai de 3 ans après l'adoption de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

En application de l'article R.2231-1 du code général des collectivités territoriales et du décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols, ce rapport dresse le bilan de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers, étant précisé que la méthodologie employée pour cet exercice est précisée dans ce même rapport.

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets :

Vu les articles L.2231-1 et R.2231-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme :

Vu la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Prend acte du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols

Rend un avis favorable sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols

Adopte le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.

Dit qu'en application de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération et le rapport relatif à l'artificialisation des sols qui lui est annexé seront transmis aux :

- Préfet de région Occitanie,
- Préfet de l'Aude
- Présidente du conseil régional d'Occitanie
- Président du PETR du Limouxin.

3. Présentation diagnostic ECLAIRAGE PUBLIC SYADEN POUR INFORMATION

4. Décision modification N°2 – Budget Annexe ABBAYE (Rapporteur Katia RENAUD) VOTE A L'UNANIMITE

Section fonctionnement

Compte budgétaire	Crédits ouverts	Proposition DM2	Total
657351	4 200 €	- 1 233.50 €	2 966.50 €
65568	5 000 €	+ 1 233.50 €	6 233.50 €
TOTAL	9 200 €	0€	9 200 €

5. Décision modification N°2 – Budget Principal

VOTE A L'UNANIMITE

Section Investissement

Compte budgétaire	Crédits ouverts	Proposition DM2	Total
28041512	O€	+ 5 126.54 €	5 126.54 €
1641	976 604.53 €	- 5 126.24 €	971 477.99 €

Section Fonctionnement

Compte budgétaire	Crédits ouverts	Proposition DM2	Total
681-042	0€	+ 5 126.54 €	5 126.54 €
60611	12 000 €	- 5 126.54 €	6 873.46 €

Section Fonctionnement

Compte budgétaire	Crédits ouverts	Proposition DM2	Total
681	0€	+ 1 187 €	1 187 €
6042	65 000 €	- 1187€	63 813 €

6. Acquisition city-stade Husson (Rapporteur Katia RENAUD)

VOTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le Conseil Municipal a décidé de créer un espace city-stade terrain multi sports sur la commune. Des demandes de subvention ont été déposées avec un retour positif de l'Agence Nationale du Sport pour un montant de 35 500 €, de la Région Occitanie pour un montant de 15 000 €.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a engagé une consultation préalable afin de faire le choix de l'entreprise.

Ce courrier accompagné du règlement de la consultation a été adressé aux entreprises suivantes.

- AGORESPACE: 334 rue Bernard Bordier 60150 LONGUEIL-ANNEL
- Groupe SAE TENNIS D'AQUITAINE: 108 Avenue de la Libération 33561 CARBON BLANC Cedex
- KOMPAN SAS 363 rue Marc Seguin 77198 DAMMARIE LES LYS
- HUSSON 32 rue Marcellin Berthelot 34500 BEZIERS
- ALCO 87 RUE PEYRE PLANTADE, 34370 MARAUSSAN

Les différents dossiers ont été examinés et le choix se porte sur :

HUSSON – Montant TTC: 67 887.24 € (56 572.70 € HT)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer afin de désigner l'entreprise qui sera chargée de la réalisation du city-stade.

7. Octroi de chèque cadeaux et de colis de Noël pour les Agents Municipaux VOTE A L'UNANIMITE

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 731-1 à 5, Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Considérant qu'une collectivité territoriale peut faire bénéficier à ses employés d'un avantage sous forme de chèque cadeau, à l'occasion de noël, qui, dans la limite d'un plafond annuel (5% du plafond mensuel de la sécurité sociale), n'est pas assujetti aux cotisations sociales et n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Considérant la proposition d'attribuer un chèque cadeau de 90 euros à l'occasion de la fête de noël aux agents afin de les remercier pour leur implication et leur travail au sein de la collectivité, chèque cadeau partagé entre un colis de Noël de produits locaux acheté à la boutique de l'Abbaye et un bon d'achat pour l'ensemble des agents de la collectivité locale au sein des commerces de Saint Hilaire.

8. Versement d'une subvention d'équilibre par le Budget Principal au Budget Annexe Zone d'Activité Economique

VOTE A L'UNANIMITE

Le virement du Budget Principal vers un Budget Annexe est possible. Le budget annexe Zone d'Activité Economique enregistre toutes les dépenses et recettes relatives à la création du Pôle Commercial. Cinq cellules commerciales sont créées avec un loyer mensuel qui permettra de couvrir les échéances de prêt. Un emprunt a été contractualisé avec la Banque des Territoires. Un retard a eu lieu sur l'opération, les cellules commerciales seront livrées courant mois de Mars 2024.

Une somme de 88 000 € a été inscrite au Budget Principal de l'Exercice 2024 (ligne comptable 65736211)

N'ayant pas de recettes en fonctionnement jusqu'à cette échéance capables de couvrir le montant des intérêts, il vous est proposé de prendre une délibération arrêtant de manière définitive le montant de la subvention d'équilibre à verser au Budget Annexe Zone d'Activité Economique soit 37 727.48 €.

9. Décision Modificative N°1 au Budget Annexe ZAE VOTE A L'UNANIMITE

Section Fonctionnement

Compte budgétaire	Crédits ouverts	Proposition DM1	Total
66111	20 656.39 €	+ 17 071.09 €	37 727.48€
74741	20 656.39 €	+ 17 071.09 €	37 727.48€

10. Questions diverses

- Panneau Pocket
- Approbation Avenant contrat Bourg Centre
- Démolition EPFR 15/01/25 Pont 09/12/24
- Réouverture Rue du Fort, marquage passage piétons Epicerie...
- Location garage de la Poste: 110 € / mois
- Réunion associations: 03/12/24, 18h30 Mairie
- Signature acte notarial EPFR Notaire Grosjean
- Noël employés 12 12 2024 19h30 Mairie
- Marché aux truffes 7 décembre ABBAYE
- Réunion CAUE espace Jeanjean -09/12/24- 9h30
- Réunion CROSSMAN Poste 05/12/24 16h30

Le Secrétaire de séance Jérôme DEL VALS Le Maire Jean-Louis CARBONNEL

